Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260107-DEC02012026-DE

COMMUNE DE LANDEHEN

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

DECISION DU MAIRE N° : DEC 02-01-2026 du 07 janvier 2026

OBJET : 1.1 -SALLE OMNISPORTS-ACQUISITION CHAUFFAGE VESTIAIRE/DOUCHE-SOBRIETE ENERGETIQUE-PASSAGE EN LED

La Maire de la commune de LANDEHEN,

- Vu le CGCT, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération 2020-06-01-01 en date du 04 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,

Considérant la nécessité d'acquérir un chauffage pour les vestiaires douches,

Considérant la nécessité de passer l'éclairage en LED,

DECIDE de passer commande de LED et chauffage auprès de la société YESSS LAMBALLE pour un montant HT de 329.44 €

Le montant de cette acquisition sera réglé à l'article 21351 de la section d'investissement

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire,

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)

Décision certifiée publiée le janvier 2026 - transmise en Préfecture le 12 janvier 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)